

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 7 décembre 2021 s'est réuni à distance en visioconférence via ZOOM sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués en  
exercice : 52

Délégués présents  
avec voix  
délibérative : 42

Quorum atteint

Votes pour : 42  
contre : 0  
abstentions : 0

**Délégués titulaires présents : 29**

(avec le Président)

CC Cagire Garonne Salat (8)

Michel Claude ABADIE - Jean-Claude DOUGNAC  
Philippe GIMENEZ - Raymond JOUBE  
Marie Christine LLORENS - Maryse MOURLAN  
Brigitte SEGARD - Daniel WEISSBERG

CC Cœur et Coteaux du Comminges (10)

Claire VOUGNY- Julien LACROIX - Philippe BRILLAUD  
Céline LAURENTIES-BARRERE  
Jean-Claude DURROUX - Lionel WELTER  
Jean Yves DUCLOS - Michel DE GAULEJAC  
Emilie SUBRA - Pierre SAFFORCADA

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (10)

Alain PUENTE - Bernard PRINCE - Michel LADEVEZE  
Philippe CRAMPE - Eric AZEMAR - Patrick SAULNERON  
Bernard DUMAIL - Jean Pierre REBONATO  
Dominique BERRE - Gérard BRILLET  
John PALACIN (n'a pas pris part au vote, départ)

**Délégués titulaires excusés :**

CC Cagire Garonne Salat

Raymond NOMDEDEU

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Magali GASTO OUSTRIC - Alain FRECHOU  
Jean FERRERE - Gilbert SIOUTAC - Laure VIGNEAUX  
Alain BOUBBE - Elisabeth ROUEDE  
Marie Héléne FONTANEAU

**Délégués titulaires présents ayant procuration : 1**

CC Cagire Garonne Salat

Jean-Claude DOUGNAC pouvoir de Laure VIGNEAUX

**Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 12**

CC Cagire Garonne Salat (3)

Henri GOIZET - Claudette ARJO - Frédéric LAVAIL

CC Cœur et Coteaux du Comminges (6)

Michel AUBERDIAC - Monique REY - Marie NDALET  
Annabelle FAUVERNIER - Sébastien DAVAND  
Bernard FABARON

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (3)

Patrick LAGLEIZE - André FILLASTRE - Serge COLLA



## Délibération n°2021-04-19

### Projet via-fauna (appui à la trame verte et bleue du SCoT)

Monsieur le Président explique que la Région Occitanie a lancé en 2017 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour mieux prendre en compte la biodiversité, notamment la Trame Verte et Bleue (TVB) dans les projets d'aménagement.

L'Office Français pour la Biodiversité (OFB) en partenariat avec la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), la Fédération Régionale et Départementale des Chasseurs (FDC31) de la Haute Garonne a répondu favorablement à cet AMI.

Le Pays Comminges Pyrénées, en signant la convention de partenariat avec la Fédération Nationale des Chasseurs poursuit les objectifs suivants :

- Améliorer le contenu et la connaissance de la Trame Verte et Bleue (TVB) dans les documents d'urbanisme, notamment dans les SCoT.
- Disposer d'une donnée territoriale fine et opérationnelle pour mieux développer et valoriser les activités du territoire tout en préservant notre environnement et cadre de vie (habitats, espèces et paysages).
- Définir un programme d'actions adapté pour les collectivités afin de mieux prendre en compte la TVB.
- Maintenir les continuités écologiques au regard de l'aménagement existant du territoire du Pays Comminges Pyrénées (urbanisation, A64, RN125, canaux, voie ferrée, etc.).
- Favoriser une gestion durable des réservoirs de biodiversité et un suivi des espèces remarquables en conciliant de manière pérenne et raisonnée les usages sur le territoire : environnement, tourisme, sports de nature, agriculture, pastoralisme, sylviculture, énergies renouvelables, urbanisation, mobilité, etc.

Le Président indique que le coût de l'accompagnement par la Fédération Nationale des Chasseurs est de 2 000 € pour le Pays Comminges Pyrénées.

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Monsieur Le Président,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

#### Article 1

de valider la convention d'appui à l'identification et à la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme et de planification, tel qu'annexé.

#### Article 2

d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention avec la Fédération Départementale des chasseurs de la Haute-Garonne.



**Article 3**

de prendre en charge cet accompagnement à hauteur de 2 000 € pour le Pays Comminges Pyrénées.

Pour extrait certifié conforme,  
Le président,

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : **17 DEC. 2021**  
Et publication, affichage ou notification le : **17 DEC. 2021**

